

# TOUT VA MIEUX

Juin 2001

N° 21

## Ca va pas être possible ! (petites histoires de mondialisation)

L'Afrique du Sud avait voté une loi l'autorisant à importer ou à fabriquer des médicaments contre le SIDA sans payer de droits au laboratoires pharmaceutiques.

Ca n'allait pas être possible.

En effet, 39 labos ont attaqué le Gouvernement de ce pays, arguant de la protection intellectuelle (20 ans) et que l'Afrique, malgré ses 24 millions de séropositifs, n'était pas en état d'urgence.

Finalement ils ont retiré leur plainte suite à l'activisme de certains qui ont démontré au passage que le prix des labos était 10 fois supérieur au coût réel.

Mais revenons à nos yaourts.

Vous connaissez bien, maintenant les tenants de l'histoire DANONE : bénéfices = fermetures d'usines = Jospin dit qu'il faudrait en parler avant aux syndicats. Poliment de préférence. Quand même. Au-delà pas possible : Mondialisation, Europe, atteinte à la liberté d'entreprendre, blablabla...

La Hongrie, dont le PIB ne représente que 5 % de celui de la France et dont le gouvernement n'est pas de gauche plurielle mais de droite libérale, a indiqué qu'elle n'acceptera pas « la fermeture de son usine DANONE de Gyöer (1780 emplois) ». Son ministre de l'Economie a indiqué que « l'usine a reçu des subventions de

l'Etat... DANONE est engagé par des obligations et ne peut pas fermer l'usine avant 2002 ». Début mai, nous apprenons qu'effectivement l'usine ne sera pas fermée.

Il faudra donc envoyer Jospin, Fabius et Guigou en stage de formation professionnelle en Hongrie. On aura bien compris que tout ceci est affaire de volonté politique... et non de technique. Les techniques existent :

- rétablissement du contrôle administratif des licenciements économiques,
- éventuellement limité aux entreprises et groupes soumis à plans sociaux,
- correction législative de la jurisprudence libérale de la Cour de Cassation,
- instauration de clauses de pénalités dissuasives dans les conventions administratives d'aide à l'emploi (\*),
- etc.



Bien sûr, pour que l'administration puisse jouer un rôle quelconque, faudrait-elle encore qu'elle sorte de son inculture crasse en matière comptable, financière et de droit des sociétés. Mais l'INT a t'elle - actuellement - la compétence de le faire ?

Ainsi, au-delà de la création des 3 filières de compétences (dans un même corps) que nous

revendiquons dont celle de du contrôle financier des aides et de la FP plus que jamais nécessaire, la revendication des effectifs est toujours à l'ordre du jour. Dans notre ministère le coût de la main d'œuvre (salaire et charges du ministre et pensions inclus) ne représente qu'un petit 3 %. Et encore ce ratio ne tient-il pas compte du fond spécial ARTT qui est hors budget.

Mais restons réalistes : demandons l'impossible.

(\*) nos conventions d'aide à l'emploi n'inscrivent pas toujours les "engagements" pris en terme d'embauche, ou de maintien d'effectif, comme obligation de résultat ; mais comme simple objectif à atteindre. Lorsqu'elles sont quand même inscrites comme obligation de l'entreprise cocontractante rien n'est prévu en cas de non-respect, autre que le simple remboursement de l'aide dont on sait, qu'en pratique, il est rarement fait application. Enfin et surtout, un contrat administratif pourrait sans difficulté prévoir des pénalités dont la seule limite est la dissuasion de l'inexécution du contrat (c.a.d. des embauches ou emplois convenus) par l'entreprise.

## Unicité du corps : de quoi parle t'on ?

Que souhaite nos chers énarques et gouvernants? Ils souhaitent des corps de fonctionnaires polyvalents. On recrute des fonctionnaires. Ensuite on les forme pour les besoins (momentanés) de l'administration. C'est une conception que nous n'avons pas. Nous pensons qu'il faut recruter des fonctionnaires que l'on qualifie pour un métier. Recruter un C pour faire gardien de prison, n'est pas recruter un C administratif. Les mêmes "qualités" ne sont pas requises.

Ou on recrute des gens pour des missions précises, connues, reconnues; ou on recrute des agents polyvalents qui seront tour à tour sur telles ou telles tâches.

Nous disons que le corps de l'inspection est aujourd'hui un corps fourre tout, sans aucune déontologie, avec un vernis d'inspection du travail. Mais il y a des DR, des DD des DA qui n'ont jamais fait d'inspection et qui n'en feront jamais.

Sud Travail est contre un corps fourre tout en A et en B :

- Il est clair pour SUD que les agents, qu'ils soient A ou B, ont des fonctions, des missions différentes, qu'il y a des agents intelligents et travailleurs dans tous les services et des cons partout: tout le monde est d'accord sur ces constats.

- Nous ne croyons pas que les missions, et les fonctions sont similaires, que les qualifications sont les mêmes. De notre point de vue, ceux qui nous disent qu'il faut l'unicité du corps gommant les qualifications différentes et la déontologie spécifique. Quel rapport entre celui qui fait de la gestion du personnel, le programmeur, et l'agent de contrôle en section ou au contrôle des organismes de formation: aucun rapport.

- Recruter des polyvalents c'est réduire à sa plus simple expression chacun de ces métiers fort différents et fort qualifiés les uns et les autres.

C'est pourquoi répétons le, SUD est pour qu'il y ait 3 filières correspondant à 3 missions de nos services: inspection du travail, contrôle des organismes de formation et des aides à l'emploi et instruction des mesures emploi.

Cela signifierait donc, pour les A et B, un nombre de postes au concours différent, des épreuves de concours différentes et une formation initiale différente.

On peut aussi imaginer un corps interministériel d'informaticiens programmeur et analystes comme il y a désormais un corps de documentalistes interministériel (« chargé d'études documentaires », agent de catégorie A).

Les B sont actuellement dans le même corps et doivent rester sur la même grille indiciaire 350-700 majorés pour les B, avec un seul grade. Cette grille indiciaire commune permet les changements de métiers mais avec une formation préalable.

Et pareil pour les A.

Et regardons autour de nous: il y a des inspecteurs des impôts, des douanes et du trésor, chacun n'a pas la même formation, le même métier, mais la même grille indiciaire (avec 3 corps différents qui s'expliquent par des raisons historiques).

La défense de l'unicité du corps ne manquent pas de mauvais arguments:

- Si l'on garde l'unicité du corps pour faire semblant que tout le monde exerce le même métier, qu'il y a une culture commune spécifique, que tout le monde fait appliquer le même code du travail, il y a mensonge.
- Si l'on dit que l'on veut l'unicité pour pouvoir muter géographiquement plus facilement, cela se discute au vu des trente mutations annuelles pour 2800 contrôleurs.
- Si l'on parle d'unicité car on croit être plus fort à 2800, bof! 2800 polyvalents sont faibles et se feront bientôt bouffer avec les autres B dans un corps interministériel puisque nous sommes dans un corps fourre tout. Pour que les contrôleurs ne disparaissent pas, il faut que leurs missions soient claires et identifiées, donc non polyvalentes.

Si l'on parle de l'unicité c'est pour obtenir la revalorisation indiciaire de tous les contrôleurs. Il faut donc argumenter sur le fond du dossier pour dire que tout le monde est qualifié, que ce soit en section ou hors section.

## Action syndicale : criminalisation et répression.

Les actions syndicales de protestation, de revendication sont sous le coup d'actions pénales. Les patrons utilisent désormais les voies judiciaires pour empêcher les militants syndicaux d'exercer leurs mandats, pour museler les salariés. C'est la remise en question du droit syndical, aspect inacceptable. Dans toutes ces situations, une riposte des organisations syndicales et démocratiques permet une modération des peines encourues. Cette situation est l'affaire de tous, c'est tous ensemble qu'il faut réagir pour défendre le droit d'expression, le droit à la citoyenneté. La solidarité passe aussi par un soutien financier.

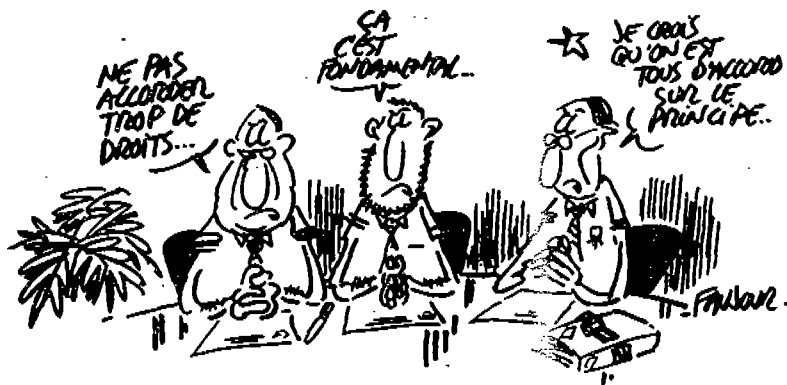


Ainsi la confédération paysanne se retrouve dans la situation de payer de très fortes

amendes + de 350 000 f. Nous vous invitons donc en tant qu'organisation syndicale mais aussi en tant que citoyen à aider financièrement la confédération paysanne en leur faisant des dons à adresser 81 avenue de la république 93170 Bagnole.

## Mauvais coup pour les citoyens

Pour faire appel d'une décision d'un Tribunal administratif, il faudra désormais un avocat. C'est un projet de décret de Jospin. Cela pénalisera les particuliers et les organisations non fortunées (syndicats, associations...). C'est une remise en cause de la presque gratuité de la justice administrative, et qui fera renoncer à tout appel du fait du coût prohibitif. L'Etat est trop emmerdé par ceux qui remettent en cause ses décisions et qui s'obstinent en appel à les contester.



## Le PARE:

Sud travail a fait un recours auprès du conseil d'état contre le PARE.. Nous avons reçu le mémoire en défense des Confédérations CGC et CFDT. Depuis nous avons reçu celui de l'UPA, l'union professionnelle des artisans, puis de la CFTC qui se range aux arguments de la CFDT. On attend le mémoire du MEDEF.

## Qui veut le rapport CHAZE sur les effectifs en section?

Celui ou celle qui le souhaite peut nous le demander -gentiment-, à l'adresse du syndicat.

## Nouveau Code des Marchés Publics

Il faut des formations pour au moins 300 personnes dans nos services.

Ca urge.

On parie qu'il n'y en aura pas avant un moment ?

## Les travailleurs handicapés ne sont pas à la fête à la dd du morbihan

Il restera du mois de janvier 2001 quelques souvenirs impérissables à la DD du Morbihan. Rappelez vous : la pluie, toujours la pluie, à tel point que voilà les archives situées au sous-sol du bâtiment totalement inondées, l'ascenseur hors-service.

Depuis cet événement, les travailleurs handicapés à mobilité réduite ne peuvent plus, faute d'ascenseur donc, accéder aux locaux de la COTOREP situés au 2<sup>ème</sup> étage lesquels renferment notamment un cabinet médical indispensable à leur examen par le médecin de la main-d'œuvre. Un certain nombre d'examens médicaux ne peut ainsi avoir lieu depuis. Les personnels sont en outre astreints dans ces conditions à multiplier anormalement leurs déplacements.

Les dossiers qui ont pu être sauvés ont été stockés jusqu'à la fin mai à même le sol dans les couloirs ( je vous en prie, servez-vous !), le long de tout ce qui pouvait ressembler de près ou de loin à un mur. Avec pour conséquence une aggravation des conditions de travail des personnels de la DDTEFP notamment en termes de manutention des dossiers.

Félicitons nous de la diligence avec laquelle le Ministère aura délégué des crédits exceptionnels pour faire face à cette situation exceptionnelle puisque les premiers crédits n'arriveront là encore que fin mai. C'est bien connu, en mai ne fait que ce qui te plait et foin du service public !

## Oui à la formation, non au formatage !!!

« GUIGOU, entends-tu le refrain des IT en colère

ils veulent dès le concours le statut de stagiaire

non aux sanctions, non aux trois exclusions y en a marre

une CAP, une titularisation, c'est l'panard motivés, motivés.....on est tous motivés motivés ,motivés.....pour être des IT. »

Tel était l'hymne choisi par les inspecteurs élève en formation en grève le 23 avril pour accueillir la ministre venue à l'INTEP rencontrer les DR et les DD.

La présence des IET était bien sûr indésirable, mais à l'annonce du préavis de grève, le châtelain (entendez par-là le Directeur de cette grande école) avait invité les organisations syndicales présentes à l'INTEFP (SUD, CGT et CFDT) à négocier un pacte de non-agression :

les IET grévistes pourront occuper l'INTEFP sauf l'amphithéâtre où interviendra la ministre et le hall situé devant.

En cas d'inobservation de l'accord, ce sera l'intervention immédiate des forces de l'ordre.

La proposition -inattendue- est acceptée en assemblée générale et la journée du 23 s'organise rapidement...

Le grand jour, les collègues de la DD du Rhône, et notamment le collectif des C sont maintenus à l'extérieur de l'enceinte sacrée par les gendarmes mobiles. Les IET sont à l'intérieur et une délégation doit porter leurs revendications.

La délégation de 9 personnes (SUD, CGT, CFDT, grévistes non syndiqués) est reçue à 9H30 par le nouveau DAGEMO, en présence de la direction de l'INTEFP. La discussion de près de 2 heures fut courtoise et stérile.

Pendant ce temps, la ministre est accueillie par les IET et vient même (quelle attention inespérée !) les saluer et échanger quelques mots. Dès qu'elle rentre dans l'amphi, les percussions et les slogans reprennent de plus belle dans le couloir suscitant l'intervention du châtelain ( réalisant avec frayeur qu'il n'avait pas négocié sur les décibels !).

La délégation a interrompu les discussions pour informer les grévistes de l'échec (attendu) de l'entrevue :

Le statut unique de stagiaire, c'est non.

La réintégration des 3 exclus, c'est non. (on attend donc maintenant la justice administrative). Mais les IET auront peut-être une petite pièce avec une revalorisation des indemnités de stage, s' ils sont sages (et aussi des images et des bonbons ?).

Les exclusions arbitraires et injustifiées, visant en premier lieu les têtes qui dépassent, pourront continuer.

Aucune garantie n'est offerte face aux évaluations bidons que les « élèves » continuent de subir.

Quand Dame GUIGOU quitte les lieux, les collègues bloqués à l'extérieur sont invités par les IET à partager quelques grillades au barbecue improvisé devant le hall.

Cette journée de mobilisation des IET 2001 et 2000, qui est la continuation de la lutte engagée en novembre pour la réintégration des trois exclus, ne sera pas la dernière.

Le DAGEMO en personne a reconnu devant la délégation qu'à l'heure actuelle, l'INTEFP n'avait pas les moyens de sa réforme « pédagogique » et des grands recrutements qui s'amorcent cette année.

« Nous sommes moins réactifs qu'une Start-up » a-t-il souligné...

En attendant, en plein cafouillage pédagogique, les IET réclament de ne plus payer les pots cassés et exigent au moins un moratoire sur les exclusions auprès du ministère. Pour le statut de stagiaire, seul à même de contrecarrer « l'épuration idéologique », ils s'adresseront directement à SAPIN.

Pendant ce temps, les évaluations continuent et les cafouillages aussi ...

## LES HANDICAPES NE SONT PAS UNE MARCHANDISE...

Est-il possible que des CAT se transforment en entreprise de travail temporaire spécialisées dans le placement de travailleurs handicapés, subventionnés par l'Etat au travers de la Garantie de Ressources ?

En Vendée, des agents de contrôle ont découvert cette pratique, qui répond au mot d'ordre célèbre : « enrichissez-vous ! », et ce, quelque soient les moyens employés...

La « recette » n'est pas compliquée :

1) Vous gérez une structure d'accueil pour travailleurs handicapés, genre C.A.T. ou Atelier Protégé ; vous faites en sorte d'accueillir des personnes handicapées présentant des critères « d'employabilité », que vous détachez

ultérieurement en entreprises ; un décret permet effectivement de placer individuellement des travailleurs handicapés en entreprises et de facturer les heures de travail à l'entreprise utilisatrice, à cette réserve près que le décret du 14 mars 86 prévoit que l'opération est limitée dans le temps, soumise à l'information de la COTOREP, et surtout que l'intéressé doit percevoir une rémunération correspondant à l'intégralité des sommes facturées à l'utilisateur, minorées des charges sociales afférentes à cette rémunération.

MAIS ATTENTION : si le salaire ne correspond pas à la facturation, il s'agit d'un prêt de main-d'œuvre à but lucratif... interdit par le Code du Travail.

Comment, malgré cette « contrainte », faire des « affaires » dans le dos des handicapés ?

2) Vis-à-vis de la COTOREP, vous ne l'informez surtout pas ; au contraire vous faites dans le « flou » avec de fausses informations, ou vous faites en sorte d'y trouver des « positions bienveillantes », afin notamment de percevoir sans heurt, la Garantie de Ressources.

3) Vis-à-vis du travailleur handicapé, vous maintenez sa rétribution comme s'il se trouvait en permanence au sein de la structure d'accueil.

4) Vis-à-vis de l'entreprise utilisatrice, vous adressez une facture des heures de travail, comme si de rien n'était.

Exemple : Vous facturez pour un mois de « prêt » 8000 ou 9000 francs, tout en payant l'handicapé 1500 ou 2000 francs, comme s'il travaillait en CAT ; vous réalisez donc un bénéfice, tranquillement pendant des années...

Mais attention à ne pas se faire prendre ! car une telle pratique constitue un délit de prêt de main-d'œuvre à but lucratif, ou marchandage, au choix, que des agents de contrôle ont relevé par procès-verbal.

5) Si c'est le cas, ne vous démontez pas : sollicitez via votre DDASS un soutien de la Direction de l'Action Sociale du Ministère, qui vous concocte l'interprétation du fameux décret cité supra, concernant la rémunération des handicapés. La Direction de l'Action Sociale vous autorise à déduire de la rémunération devant être versée au handicapé, tout un tas de frais généraux et autres charges de gestion (et non les seules charges sociales).

Vous voici alors transformé, par le « fait du prince » en entreprise de travail temporaire à but lucratif.

Fort de cet appui en « haut lieu », vous communiquez l'interprétation de la direction de l'Action Sociale au Procureur de la République, et les P-V vous concernant sont classés sans suite !

6) Ne pas oublier entre temps de porter le discrédit sur les agents verbalisateurs, en les accusant d'excès de pouvoir, et même d'atteinte au secret des dossiers médicaux des handicapés...

Mais il faut concéder un peu de perte ; alors vous vous tournez vers quelques âmes charitables de la DDTEFP (dans le dos des agents de contrôle) et de l'ANPE qui se dévouent pour faire embaucher par les mêmes entreprises utilisatrices, sous C.I.E., quelques travailleurs handicapés, en C.D.D. bien sûr !

Résultat : pas de régularisation des rémunérations non perçues par les handicapés et pas de remboursement à la DDTEFP des sommes perçues par le CAT au titre de la garantie de ressources.

Les agents de contrôle « coriaces » ont obtenu l'interprétation du décret par la MICAPCOR, laquelle leur donne raison sur tous les tableaux contre la position de la Direction de l'Action Sociale pour ce qui est de la rémunération...

Il ne vous reste plus qu'à tenter de neutraliser le fonctionnement de la COTOREP - au sein de laquelle vous siégez - et à pratiquer le chantage à l'insertion des pauvres handicapés. En principe, cela marche bien d'autant que les agents de contrôle n'ont aucun soutien ni à l'intérieur, et encore moins à l'extérieur.

On attend toujours une réponse écrite ferme du cabinet du ministre qui est tout à fait au courant.

## Combien ça coûte ?

L'addition des salaires (hors primes) de tous les contrôleurs de classe normale (80 % des B), c'est 210 millions de francs (laissons les virgules...),

Pendant que : l'Aide au Conseil RTT en 1998 (à 5500 Fr ht/jour), c'est... 280 millions de francs !

Et que tous les agents administratifs (échelles 2 et 3) ne pèsent que... 59 millions de francs !

Autrement dit, on aurait pu doubler les salaires ou les effectifs des contrôleurs et des agents administratifs pour éviter de faire le boulot de m... des cabinets conseils si grassement payés. A coût constant !

Mais les énarques et députés ont de la crotte dans les yeux : pour eux les fonctionnaires (même B et C) sont des privilégiés, alors que les cabinets d'études sont si dynamiques ! Comme ils ne regardent jamais un bulletin de paie, ils finissent par trouver normal qu'une entreprise bénéficiaire en millions licencie des salariés qui, au chômage et grâce au PARE, devront accepter des salaires au smic et à temps partiel.

## Pas de bons séminaires sans contrôleurs

1<sup>er</sup> épisode : « une retraite bien méritée »

Les 10 et 11 mai derniers devait se tenir dans un charmant centre de vacances du centre Bretagne un bucolique (et non alcoolique) séminaire sur l'évaluation des risques professionnels. Organisé par le DR local, ce séminaire de deux jours (avec intervention des incontournables intervenants extérieurs et hébergement sur place, merci patron ! ) précédait de quelques jours le départ en retraite dudit DR qui, entre nous soit dit, ne laissera pas un souvenir impérissable pour le soutien qu'il aura apporté aux agents de l'Inspection. Las! C'était sans compter sur la mobilisation des contrôleurs pour la revalorisation de leur statut qui la jouèrent très fine dans le style: oui , je m'inscris et puis finalement ça ne m'intéresse plus trop. Que croyez vous qu'il arriva? le séminaire fut purement et simplement annulé faute de participants.

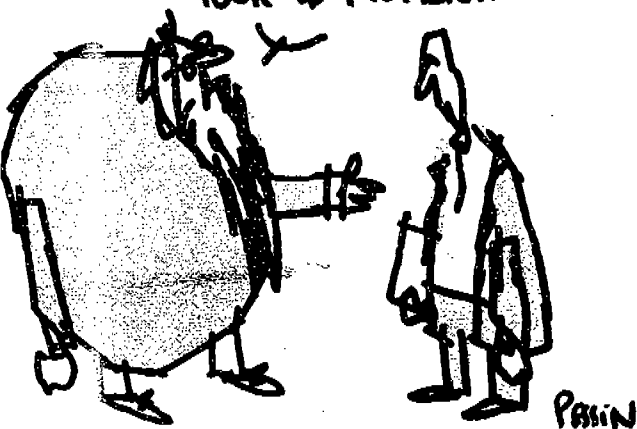


On n'est jamais assez bien récompensé des efforts qu'on ne fait pas. N'est-ce pas là en quelque sorte une forme d'hommage aux contrôleurs sans lesquels il n'est finalement plus possible de faire quoi que ce soit dans ce ministère, pour le cas où certains en douteraient.

L'histoire ne dit pas combien cette petite fantaisie aura coûtée au contribuable. Chiche qu'on en touche un mot à la Cour des Comptes...

Un conseil, pour votre départ en retraite, soignez vos arrières !

**LES BUDGETS SONT BOUCLÉS  
IL N'Y AURA NI AUGMENTATION  
NI RESPECT SUPPLÉMENTAIRE  
POUR LE MOMENT.**



2<sup>ème</sup> épisode : « Le séminaire sort de ses rails (de tramway) »

Nantes, ville bien connue pour son tramway, accueillait en séminaire (encore ! c'est une contagion) le 29 mai et pour deux jours des agents du ministère des cinq régions du grand-ouest sur l'application des 35h dans les petites entreprises. Tout ce beau monde phosphorait sur le sujet lorsque vers 10h30 débarquent sans y être invités, comme c'est fréquemment le cas en ce moment, une soixantaine de contrôleurs avec trompes et sifflets, animés par la ferme intention d'obtenir par fax un engagement écrit de Matignon de recevoir l'intersyndicale. Rappelons qu'un arbitrage du 1<sup>er</sup> ministre sur la revalorisation du statut des contrôleurs doit intervenir courant juillet. Nous vous laissons imaginer quel fut le courroux de nos chers énarques déplacés pour l'occasion et particulièrement celui de la représentante de la

DGEFP dont la considération pour les contrôleurs n'aura échappé à personne. Depuis le temps que durent ces irruptions, sans doute celle-ci était elle programmée dans le timing. Mais c'était sans compter sur la détermination des contrôleurs qui eurent le mauvais goût de s'incruster dans le sérail, jusque dans la salle de restaurant avec leurs sandwiches allant même l'après-midi jusqu'à chasser nos séminaristes de salle en salle.

Bilan : annulation de cette première journée et des « ateliers » qui allaient avec. Dès lors, et sans que les contrôleurs soient revenus le lendemain, la deuxième journée n'avait plus beaucoup de sens. Prétendre mobiliser les contrôleurs sur les 35h sans avoir au préalable revalorisé leur statut, est-ce bien sérieux ?

Le lendemain Ouest-France rapportera l'événement dans... une de ses pages nationales, rien de moins.

La conclusion, c'est qu'il se trouve au ministère des gens qui pensent avec leur légendaire suffisance que l'on peut mobiliser des contrôleurs qui sont mobilisés sur autre chose.

## VOTE du PARE : 544 députés étaient au Chômage...

Mais sans réduction de Salaire bien sûr. En effet seuls 29 députés sont restés, la nuit du 9 mai 2001 pour assumer leur plein accord avec le MEDEF (socialistes, UDF, RPR), et 4 Communistes ont exprimé leur opposition.

Les « meilleurs » auront été les Verts, qui jusqu'à la dernière minute ont fustigé la convention MEDEF/CFDT pour finalement se déballonner et quitter l'hémicycle peu avant le vote.

Marrant quand même de voir des députés, qui cumulent mandats et rémunérations correspondantes, ne pas faire leur travail et condamner ainsi les chômeurs, qui eux n'en ont pas, à être privé de tout moyen de subsistance.

## Quelques livres :

"La subversion démocratique: entretiens avec des syndicalistes" éditeur Le Temps des cerises 347 pages 120F

"Aucun intérêt au point de vue national: la grande illusion d'une famille juive en France" éditeur Albin Michel 177pages 80F.

Lire sans acheter: Notre Etat: le Livre vérité de la fonction publique. Ecrit par des énarques de gauche pour casser la fonction publique ringarde etc.

Avenue du plein emploi : Thomas Coutrot et Michel Husson édition Mille et une nuits 95 pages 10F

Service  
Adresse  
Agir local, penser global sous la direction de Martin Vanier édition Mille et une nuits 109 pages 10F

Dossier dans Politis du 29 mars 2001 sur la délinquance patronale. (nous le demander)

Dossier du collectif droits des Femmes de 12 pages : Femmes et hommes doivent avoir à égalité du temps pour vivre/ Un service d'accueil de la petite enfance gratuit comme la maternelle. (nous le demander)

**Transparence sur nos comptes :** comme chaque année nous publions.

### COMPTES 2000

Bilan définitif - 16/05/01

Dépenses		Recettes	
Transports	27 978,30	Cotisations	72 136,00
<i>Dont transport à Angers le 03/02</i>	<i>3 569,30</i>		
<i>Dont transport stage</i>	<i>3 912,00</i>		
G10 (cotisation, brochures)	575,00	Cotisations 1999	510,00
Soutien collectif B	2 999,20	Solidarité collectif B	2 000,00
Adhésion ATTAC	500,00		
Versement sections	675,00		
Avocat	17 940,00		
Pique nique 23.05.00	224,00		
Repas stage	2 651,33	Participation stage	2 605,00
Frais CCP	9,00		
Transport Nice 12/00	2 100,00		
Marche des femmes	250,00		
Recours	461,50	Recours	506,22
<b>TOTAL</b>	<b>56 363,33</b>	<b>TOTAL</b>	<b>77 757,22</b>
		<b>solde</b>	<b>21 393,89</b>

Je désire prendre contact,

Je désire adhérer

Nom

Prénom

corps

Service

Adresse